

POLITIQUE DE MEILLEURE EXECUTION

OBJET

Ellipsis AM a défini des modalités d'exécution qui visent à obtenir de façon globale le meilleur résultat pour ses clients et porteurs. Pour remplir cet objectif, les modalités sont adaptées aux différents instruments et aux différents marchés sur lesquels ils sont traités.

Tous les instruments traités sont concernés par cette politique.

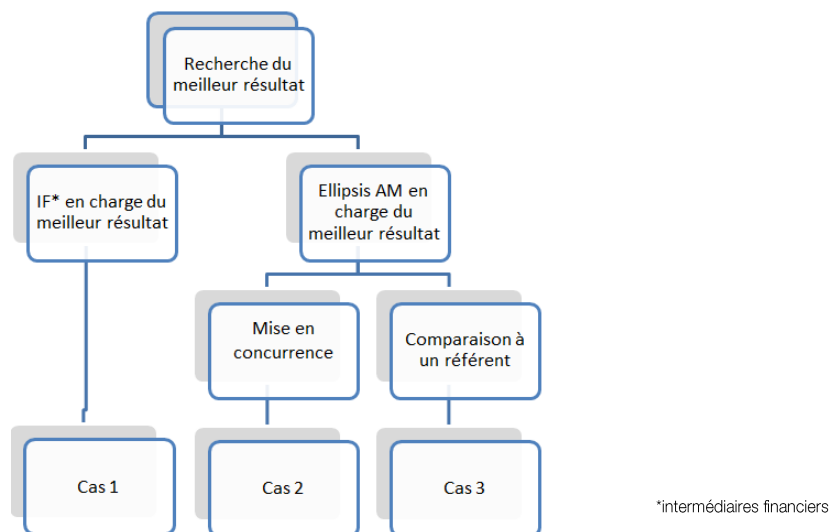
L'ORGANISATION GENERALE

Ellipsis AM, négocie pour le compte des portefeuilles qu'elle gère en s'adressant à des intermédiaires financiers susceptibles de trouver un intérêt inverse dans le marché ou de se porter eux-mêmes contreparties. Les gérants sont en charge de la négociation.

Ellipsis AM peut grouper les ordres de différents portefeuilles en affectant préalablement la part de chacun. En cas d'exécution partielle, les transactions sont par défaut réparties entre les différents portefeuilles au prorata des ordres. Lorsque c'est justifié par la stratégie d'investissement des différents portefeuilles concernés cette répartition peut être ajustée.

LES DIFFERENTES MODALITES DE NEGOCIATION SUIVANT LES TYPOLOGIES D'INSTRUMENTS

Un même instrument peut être traité selon différentes modalités en fonction des critères tels que la liquidité, la taille des ordres et/ou le potentiel impact sur le cours.



- (1) **Les transactions passées par un intermédiaire financier en charge de la recherche du meilleur résultat.**
Ellipsis AM s'efforce de maintenir au moins 2 intermédiaires financiers par typologie d'opérations concernées afin d'assurer la continuité d'activité. Ellipsis AM veille à ce que les intermédiaires financiers aient mis en place un dispositif visant à obtenir le meilleur résultat et demande une catégorisation en client professionnel pour en bénéficier.
- (2) **La mise en concurrence au deal à deal :** Ellipsis AM s'efforce de maintenir au moins 3 intermédiaires financiers par typologie d'opérations concernées afin d'assurer la pertinence de la mise en concurrence. Avant l'exécution, le prix proposé est comparé à 2 autres fournis sur sollicitation ou contribués spontanément (règle des trois prix). Cette modalité est la seule appliquée pour les transactions entre portefeuilles. La mise en concurrence est limitée lorsque les conditions de marché ne permettent pas une comparabilité des prix du fait de leur grande volatilité, ou lorsque le gérant anticipe que les demandes de prix auront un impact sur le marché (grande taille, illiquidité). Dans ces cas, le gérant apprécie s'il y a lieu de traiter compte tenu des prix disponibles, il peut également écarter la règle des trois prix en le justifiant^(*). Enfin, lorsqu'il s'agit de compléter une allocation primaire dans un délai de 3 jours, l'achat sera fait prioritairement auprès d'un lead de l'émission si le prix n'excède pas 0.20% du meilleur prix pour conforter l'accès à ce marché.

(*) Pour une émission primaire, la période de 24h suivant la clôture de l'enregistrement des intérêts par le(s) lead(s) est par défaut considérée comme très volatile.

- (3) **La comparaison à un référent à chaque transaction** est mise en œuvre lorsque le type d'opérations est traité avec une unique contrepartie. Selon les instruments, le référent pertinent peut être une référence de marché indépendante de la contrepartie ou une estimation calculée de façon indépendante par Ellipsis AM. Cette estimation indépendante peut prendre la forme d'une évaluation des coûts de réplcation pour un swap sur indice propriétaire.

Les modalités principalement retenues par type d'instruments

	1	2	3
Actions	✓	✓	
Obligations		✓	
Obligations convertibles (achat / vente)		✓	
Prêt d'obligations convertibles			✓
Dérivés listés	✓	✓	
TRS, swap		✓	✓
CDS, options OTC, FX forward		✓	
CFD		✓	

Pour les activités ne relevant pas de la recherche du meilleur résultat car ne portant pas sur la négociation d'instruments financiers mais sur des prestations complexes, Ellipsis AM fait ses meilleurs efforts pour traiter au mieux des intérêts des clients et des porteurs à travers la revue régulière de la prestation globale.

LA GOUVERNANCE PAR LE COMITE BROKER

Le comité broker s'assure de la pertinence globale du dispositif en tenant compte de la nécessaire diversification, du risque opérationnel et des potentiels conflits d'intérêts.

Le comité broker constitué des gérants, du middle office, du directoire et du RCCI se réunit annuellement pour passer en revue la volumétrie passée avec chaque intermédiaire financier notamment à la lumière de l'évaluation qualitative de ces intermédiaires par les gérants et le middle office.

Les critères qualitatifs sont les suivants (non cumulatifs) :

- La fourniture de liquidité : la capacité à faire des prix, à tenir les contributions envoyées
- La qualité commerciale : la capacité de l'intermédiaire financier à solliciter nos gérants à bon escient
- La fiabilité des process de confirmation règlement / livraison, facturation
- L'efficacité de la recherche du meilleur résultat

Suite à cette revue, il peut être décidé d'étudier de nouveaux intermédiaires financiers, d'en écarter certains ou d'en solliciter d'autres plus prioritairement.

INFORMATION DES CLIENTS ET DES PORTEURS

En cas de changement significatif, Ellipsis AM peut être amenée à revoir sa politique de manière ponctuelle. Les mises à jour sont communiquées sur le site.

Ellipsis AM répondra aux demandes d'informations complémentaires raisonnables et proportionnées adressées par les clients.

LISTE DES LIEUX D'EXECUTION

Conformément à l'article 321-110 du règlement général de l'AMF, on entend par « lieux d'exécution » une plate-forme de négociation, un internalisateur systématique, un teneur de marché, un autre fournisseur de liquidité ou entité qui s'acquitte de tâches similaires dans un pays non participant à l'accord sur l'Espace économique européen.

Ci-dessous la liste des principaux lieux d'exécution auxquels Ellipsis AM fait le plus confiance pour honorer son obligation de prendre toutes les mesures raisonnables en vue d'obtenir avec régularité le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres passés pour le compte des portefeuilles gérés.

TSOX	JPM NY
Banque Pictet & Cie SA	BNP NY
Barclays Bank Ireland Plc	BOFA NY
JP Morgan AG	MIZUHO
Jefferies GmbH	DAIWA
JP Morgan Securities Ltd	
GOLDMAN INTL	
BNP Paribas	
BNP PARIBAS ARBITRAGE	
Credit Suisse Securities Sociedad de Valores SA	
Citigroup Global Markets Inc.	
Citigroup Global Markets Europe	
Unicredit Bank AG	

Les négociations peuvent avoir lieu hors marché et ne pourraient donc ne pas bénéficier de la réduction du risque de règlement / livraison qu'apporterait un marché organisé.

Date de mise à jour : 15 mars 2022